

PROJET DE COMPTE RENDU
CSS TEREGA
Lundi 30 septembre 2019

INTITULE	NOM	STATUT	PRESENT/ EXCUSE/ABSENT
Collège administration			
Sous-préfecture de Condom	Isabelle SENDRANÉ		Présente
SIDPC			Absent
SDIS	Hervé GAUZERE		Présent
DREAL	Sébastien BERGEROU		Présent
DIRECCTE			Absent
DDT	Jean LAZARTIGUES		Présent
ARS			Absent
Collège collectivités			
Mairie de Caupenne d'Armagnac	Patrick GUICHEBAROU	Titulaire	Présent
Mairie de Laujuzan	Frédéric Aoustou Patrick NALIS	Titulaire Suppléant	Absent Présent
Conseil départemental du canton de Nogaro			Absent
Conseil départemental du Gers	Isabelle TINTANE Vincent GOUANELLE		Absent Absent
Communauté de communes du Bas-Armagnac			Absent
Collège riverains			
Riverain	Françoise BABOEUF épouse FOURNIER		Absente
Riverain	Sylvie PERIN épouse MELLIET		Absente
Riverain	Philippe DUCOS		Présent
Collège exploitants			
TEREGA	Responsable du département Stockage Service géosciences Service exploitation Service sécurité environnement	Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire	Présent Présent Présent Présent
Collège salariés			
TEREGA	Représentant salariés Représentant CHSCT Représentant entreprises extérieures	Titulaire Titulaire Titulaire	Présent Présent Présent

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte rendu de la CSS du 4 septembre 2018
- 2) Bilan activités TERÉGA 2018
- 3) Bilan de l'inspection des installations classées 2018
- 4) Questions diverses

La séance est ouverte à 14 heures 35 sous la présidence de Mme SENDRANÉ.

1) Approbation du compte rendu de la CSS du 4 septembre 2018

Le compte rendu de la séance du 4 septembre 2018 est approuvé.

2) Bilan activités TERÉGA 2018

Le responsable du département Stockage TERÉGA propose, afin de tenir compte de la création des nouvelles instances représentatives du personnel, de remplacer, dans le collège « salariés » de la CSS, le secrétaire du CHSCT et les représentants des salariés par le rapporteur de la commission santé sécurité de travail (CSSCT) et un représentant de proximité (RP) du site. Cette évolution sera prise en compte à l'occasion d'une prochaine modification de l'arrêté préfectoral encadrant la CSS.

En 2019, l'organisation du stockage du site a été revue à la suite d'un diagnostic mettant en avant plusieurs points faibles. La nouvelle organisation regroupe des pôles de compétence au sein de mêmes unités, rapatrie la maintenance en interne, s'appuie sur une gestion de planning centralisée, crée des pôles de compétences spécialisés au service du transport et du stockage. Elle s'est soldée par une augmentation des effectifs de 10 % ainsi que par l'internalisation à venir de l'astreinte électrique au sein d'une astreinte maintenance.

Le représentant du CHSCT TERÉGA souligne que le service maintenance emploie des nouveaux arrivants, et que cela pourrait générer des difficultés pour les prises d'astreinte. Le responsable du département Stockage TERÉGA précise que cette organisation ne sera mise en place qu'après formation des agents, et que l'astreinte intervention ne sera *in fine* pas supprimée.

Le responsable du département Stockage TERÉGA expose ensuite le bilan de la campagne de soutirage de 2018-2019. La campagne d'injection de gaz dans les réservoirs a été soutenue et le soutirage a été très fort en janvier et en février 2019. Le vidage s'est ensuite arrêté (pour des raisons certainement liées au marché), avant de reprendre. Pendant l'hiver, les pressions de soutirage ont été moins fortes que l'année précédente.

Mme SENDRANE rappelle qu'il était question d'acheter des stocks coussins pour amortir les variations de pression.

Le responsable du département Stockage TERÉGA répond que 40 millions de mètres cubes de gaz coussin ont été achetés en 2018. Une certaine quantité sera encore achetée en 2019. L'effet de cette injection ne se verra qu'à long terme. En parallèle, les méthodes d'exploitation ont été modifiées pour éviter certaines variations de pression.

Le responsable du service Géosciences TERÉGA ajoute qu'il faudrait ajouter un volume équivalent à 10 % du volume total pour amortir les oscillations générées lors du stockage et du déstockage. L'objectif de TERÉGA est de poursuivre l'achat de gaz coussins par palier de 40 millions de mètres cubes sur 10 années, sous réserve que cet investissement soit validé chaque année par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE). En parallèle, le niveau de la nappe diminue sous l'effet des prélèvements et il sera difficile de la compenser entièrement.

M. BERGEROU s'enquiert de l'avancement des études que réalise TERÉGA avec la Chaîne Thermale du Soleil au sujet des départs d'eau vers des nappes inférieures lors des opérations d'injection.

Le responsable du service Géosciences TERÉGA explique que des puits ont été forés trop profondément et qu'ils pénètrent la nappe inférieure, mais avec des problèmes techniques d'étanchéité. Les opérations de bouchage n'ayant pas réussi, TERÉGA effectuera une visite des installations dans les prochaines semaines pour identifier des solutions techniques d'étanchéification.

Le représentant du service sécurité et environnement de TERÉGA présente les conclusions de l'exercice PPI du 31 janvier 2019, dont le scénario portait sur une fuite de gaz enflammée sur une collecte de puits suite à un accrochage par un camion. Différents axes d'amélioration en ont découlé : utiliser un langage moins technique pour faciliter la bonne compréhension de l'incident ; intégrer la gendarmerie dans le schéma d'alerte en cas de déclenchement du POI et/ou du PPI ; transmettre les documents utiles au COD en cas d'activation de ce dernier ; créer des échanges techniques entre le COD et l'exploitant.

M. BERGEROU met en avant un défaut de transmission et de réception d'informations d'alertes lors de cet exercice, ce qui a mené le PCO et le COD à jouer deux scénarios différents. Il n'y a pas de représentant de l'exploitant en COD ni de représentant des services techniques du Préfet en PCO. Un lien téléphonique doit exister entre la DREAL et le PC de l'exploitant en cas de crise. Le message d'alerte des services de l'État en cas de déclenchement POI et PPI est désormais harmonisé à l'échelle du département.

Mme SENDRANE préconise l'organisation d'un nouvel exercice à plus petite échelle afin de tester l'efficacité de la chaîne d'alerte. Puis elle demande un point d'avancement des actions d'amélioration de la sécurité annoncées par TERÉGA lors de la CSS de 2018.

M. BERGEROU souligne que la révision des modalités du SGS figurant dans ce compte rendu portait en réalité sur la révision de l'astreinte POI.

Le responsable du département Stockage TERÉGA souligne que les autres actions ont été effectuées ou sont en cours. Puis il décrit les incidents survenus depuis la dernière CSS.

En octobre 2018, lors d'une décompression planifiée du centre d'Izaute, un nuage de gaz s'est propagé derrière les bungalows du chantier sur la plateforme IZA20. L'arrêt d'urgence des installations liées a été déclenché, la décompression a été arrêtée et le personnel a été évacué. Il s'est avéré que la préparation et les contrôles du chantier avaient été insuffisamment rigoureux. Des modifications ont été mises en œuvre à la suite de l'incident, lequel n'a eu aucune conséquence matérielle et humaine.

En février 2019, lors du chantier de Coiled Tubing sur le site d'IZA20, il s'est produit un départ de feu sur le tanker destiné à recevoir de l'eau. Les installations ont été mises en sécurité, le personnel a évacué, le POI a été déclenché puis l'incendie a été maîtrisé. L'incident était lié à un phénomène d'électricité statique. Ce risque n'avait pas été identifié en amont et a été intégré dans les procédures et dans les sensibilisations des équipes par la suite.

M. BERGEROU croit savoir que l'incident était aussi lié à une erreur de procédure.

Le responsable du département Stockage TERÉGA le confirme. Un opérateur a purgé du gaz dans un bac qui ne devait contenir que de l'eau.

Le responsable du département Stockage TERÉGA liste ensuite les travaux à venir :

- en 2019 :
 - la reprise des puits IZA19 et IZA6bis pour remplacer la complétion des puits,
 - le retrait du bouchon coincé dans le puits IZA20,
 - l'inspection de la collecte ouest par piston instrumenté,
- en 2020 :
 - la reprise du puits IZA7,
 - le forage du puits de monitoring de la nappe IZA22.

M. BERGEROU souligne que ce dernier chantier fait l'objet d'un porter à connaissance auprès de la Préfecture, s'agissant d'une modification de l'autorisation environnementale de TEREKA.

Mme SENDRANE souhaite s'assurer de la bonne prise en compte de la problématique sûreté par l'entreprise. M. BERGEROU en témoigne, au regard des investissements qui ont été réalisés en la matière sur le centre d'Izaut depuis 2015. Le responsable du département Stockage TERÉGA ajoute qu'un service entièrement dédié à cette thématique a été créé.

1) Bilan de l'inspection des installations classées 2018

M. BERGEROU indique que la visite d'inspection qui a eu lieu en 2018 portait sur :

- les suites données à la visite d'inspection en 2017 ;
- le récolement des travaux de réduction des risques à la source prescrits en 2014 dans le cadre du PPRT ;
- un échange à propos d'un projet de création de deux nouveaux puits de gaz sur IZA20 et des procédures prévues dans ce cadre.

M. BERGEROU souligne ensuite que l'étude de danger (EDD) des sites SEVESO seuil haut doit être réexaminée tous les 5 ans. Une analyse des évolutions intervenues sur la période quinquennale et de leurs effets éventuels sur les conclusions de l'EDD précédente doit être menée, pour conclure sur sa validité ou sur la nécessité de la mettre à jour ou de la réviser entièrement. La clôture de l'instruction de la notice de réexamen remise par TEREKA sera actée par un arrêté préfectoral et une mise à jour de l'étude est à prévoir sous 1 an.

À propos des travaux post-PPRT, les conventions de financement des travaux et de la mission de l'opérateur ont été signées. L'opérateur a pu engager son travail de diagnostic. Il conviendrait que la collectivité organise prochainement un COPIL des financeurs afin de présenter le travail de l'opérateur et lancer la consignation des fonds destinés à financer les travaux.

1) Questions diverses

M. GUICHEBAROU signale qu'il existe, dans les commerces, des dispositifs produisant le même son que la sirène d'alerte du PPI. C'est de nature à inquiéter les riverains lorsqu'ils retentissent. Mme SENDRANE le signalera au service des sécurités de la Préfecture.

La séance est levée à 16 heures.

La Sous-préfète de Condom

Isabelle SENDRANE